

Image not found or type unknown



Licenciement pour cause de poste

Par **bouvron**, le **26/05/2014** à **15:26**

bonjourrnje reviens de la médecine du travail déclaration d'inaptitude, m'a remis une IT car pas de poste donc licenciement je suppose!!!! a quoi ai je droitrrnmerçi d'avance

Par **moisse**, le **26/05/2014** à **16:12**

Bonjour,rnEn quoi consiste une IT ?rnC'est pas au médecin du travail d'engager une procédure quelconque, mais à l'employeur.rnCelui-ci doit débiter par une recherche de reclassement avant d'envisager un licenciement.rnSi la procédure se poursuit, vous aurez droit à vos indemnités de licenciement, la liquidation de vos droits à congés payés, l'éligibilité aux allocations de retour à l'emploi (chomage)..